



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Nancy-Metz

éducation
nationale

Bar le Duc, le 29 septembre 2009

Service

CABINET

Réf.

DOC/CT/

Affaire suivie par

Christine THILL

Téléphone

03.29.76.63.87

Fax

03.29.76.63.52

Mél.

ce.sg55@ac-nancy-metz.fr

45 rue du port
B.P. 20564
55013 BAR LE DUC
cedex

Monsieur,

Par courrier du 25 septembre 2009, vous attirez mon attention sur les conditions de prise en charge des frais de déplacement des enseignants du premier degré du département de la Meuse.

Comme cela a été mentionné au cours de la CAPD du 22 septembre 2009, j'accorde une grande attention à la prise en charge des frais de déplacement, notamment de ceux des enseignants appelés à fréquemment se déplacer pour les besoins de service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspectrice d'académie
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale de la Meuse,

Anne-Marie MAIRE

Monsieur MAIRE Thierry
secrétaire départemental
section meusienne du SNUipp
BP 10069
55102 VERDUN cedex